3ème rencontre

Conseil de Développement Forestier

9 octobre 2025

à Riols

Compte-rendu de la rencontre

Résumé synthétique

La troisième rencontre du Conseil de Développement Forestier (CDF) a eu lieu jeudi 9 octobre 2025 de 9h30 à 12h30, à Riols, selon le déroulé suivant :

- **Accueil par l'élu référent Forêt** du Parc naturel régional du Haut-Languedoc Mr Max ALLIES ;
- **Retour sur les conclusions du premier rendez-vous** du CDF par Mme Léa FABRE (URCOFOR Occitanie) et Mme Camille HAUTEFEUILLE (PNRHL) ;
- **Présentation technique sur la réglementation en forêts** par Mr Philippe HANS de la Direction Régionale pour l'Alimentation, l'Agriculture et la Forêt (DRAAF) ;
- **Une séquence de débat en cercle samoan,** en plénière ;
- **Un « brise-glace »** sous la forme d'un débat mouvant, afin de débriefer sur la précédente séquence ;
- **Une séquence de vote** en plénière afin d'acter des modalités de fonctionnement et de la poursuite de l'expérimentation du Conseil de développement forestier.

La **séquence de débat** a eu pour sujet : « Comment concilier les coupes en forêt avec la préservation des écosystèmes et les autres usages de la forêt ? ». Celle-ci s'est déroulée sous le format d'un cercle samoan, afin de créer un espace d'écoute et de partage entre participants.

Le **débat mouvant** a permis de confirmer l'efficacité du cercle samoan comme outils de dialogue. En effet, les participants ont globalement exprimé leur satisfaction concernant les possibilités qu'ils ont eu de s'exprimer et l'écoute qu'il y a eu pendant cette séquence. Toutefois, une partie d'entre eux auraient aimé s'exprimer davantage**.**

Lors du **vote à « papier levé »,** les membres ont globalement exprimé une envie de faire des séquences sur le terrain, et un avis mitigé sur la possibilité ou non d'ouvrir le CDF à de nouveaux membres, ou encore d'adhérer à une charte de fonctionnement. Enfin, la décision de poursuivre l'expérimentation du CDF a été **validée à l'unanimité**.

Des **questionnaires d'évaluation** ont encore une fois été remis aux participants en fin de réunion afin de recueillir leurs ressentis sur la rencontre et leurs attentes pour les suivantes. Il s'avère que **la réunion fut globalement appréciée et considérée comme utile**, notamment pour l'écoute, le respect et les dialogues constructifs qu'elle a généré. La séquence du débat en plénière a été très appréciée et une majorité des participants se sont exprimés en faveur de sa réitération. Le débat mouvant, puis le vote à papier levé, ont permis aux participants de s'exprimer sur le déroulé des rencontres actuelles et futures. Quelques propositions d'amélioration ont été faites, telles que le fait d'inclure davantage les « autres usages » de la forêt dans l'instance afin de pallier à leur sous-représentation, utiliser des outils d'animation permettant de faire émerger des solutions concrètes, ou encore de réitérer des séquences de retours d'expérience et de groupes de travail.

Le compte-rendu ci-après permet d'avoir davantage de détails sur chaque étape de la réunion, et les **documents accompagnant ce compte-rendu** retranscrivent précisément les échanges qui ont eu lieu lors de la séquence de débat. La liste des membres est disponible en annexe.

Nous vous remercions encore pour votre présence et participation à cette expérimentation.

Notez le prochain rendez – vous le mardi 10 février 2026

(Lieu et horaires à confirmer)

Sommaire

Résumé synthétique **2**
Contexte et objectifs de la rencontre **4**
Les objectifs et le déroulé de la rencontre 4
Partie 1 : Retour sur les précédentes réunions et présentation réglementaire . **5**
Retours sur les deux premiers rendez-vous 6
La réglementation sur les coupes en forêt 6
Partie 2 : Synthèse du débat en plénière **41**
Rappel du fonctionnement d'un cercle samoan 42
Contenu résumé des échanges 43
Sujets abordés 43
Quelques retours d'expériences inspirants 45
Partie 3 : Débat mouvant **41**
Rappel du fonctionnement 42
Partie 4 : Vote à « papier levé » **41**
Synthèse des questionnaires d'évaluation **41**
Annexe – Liste des membres 41

Contexte et objectifs de la rencontre

Les objectifs et le déroulé de la rencontre

Pour cette troisième séance, dédiée au débat, les objectifs étaient les suivants :

- Débattre en plénière d'un sujet controverse, avoir un temps collectif

« Comment concilier les coupes en forêt avec la préservation des écosystèmes et les autres usages de la forêt ? »

- Poser le cadre de la suite de l'expérimentation.

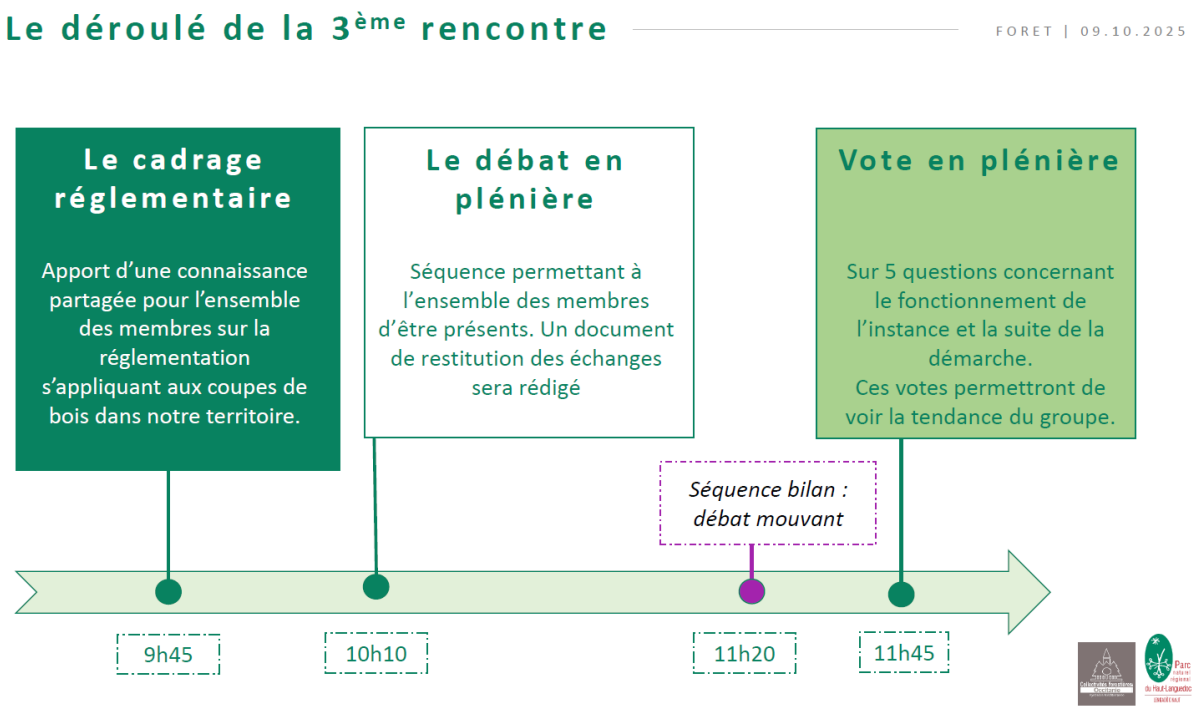

[A noter : le diaporama de présentation diffusée en séance est joint au compte-rendu]

[La liste complète des membres par collèges est disponible en Annexes]

Partie 1 :
Retour sur les précédentes réunions et présentation réglementaire

Retours sur les deux premiers rendez-vous

Léa Fabre, Référente Forêt & Société, Union Régionale des Collectivités Forestières d'Occitanie Pyrénées – Méditerranée
Camille Hautefeuille, Chargée de mission Forêt, Parc naturel régional du Haut – Languedoc

Première rencontre du 28 janvier :

- Apprendre à se connaitre, poser le cadre,
- Identifier les besoins de chaque collège :
  - « Evoluer vers une économie forestière adaptée au changement climatique »
  - « Disposer d'une forêt résiliente et en bonne santé »

Deuxième rencontre du 29 avril :

- Croiser les regards et les points de vue,
- Identifier les conditions de réussite
  - Interconnaissance
  - Sensibilisation au partage des usages
  - Mise en place de modes de gestion sylvicoles « doux »
- Identifier les freins
  - Morcellement des parcelles
  - Incertitude face au changement climatique

La réglementation sur les coupes en forêt

Philippe HANS, Direction Régional pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (DRAAF)

Présentation de la réglementation en différenciant les coupes rases et le défrichement, et en différenciant les forêts publiques et privées. Le **défrichement** correspond à un changement d'usage du sol (vers l'agriculture ou l'artificialisation) alors que la **coupe rase**[1] implique que l'usage du sol doit rester forestier. Il est obligatoire de retrouver une trajectoire vers un état boisé dans les 5 ans après une coupe rase.

Pour la forêt publique : Les coupes sont prévues dans les documents d'aménagement rédigés par l'Office National des Forêts. Ces documents sont disponibles en ligne sur le site de l'ONF.

Pour la forêt privée : Les coupes sont réglementées par le Code Forestier, par des arrêtés préfectoraux (différents entre le Tarn et l'Hérault), et par le Schéma Régional de Réglementation Sylvicole (SRGS) Occitanie.

Pour les forêts privées de plus de 20 ha : Un document de gestion est obligatoire pour les forêts de plus de 20 Ha, dans lequel les coupes doivent être indiquées et réalisées dans un pas de temps de plus ou moins 4 ans. Si une coupe n'est pas prévue par le document de gestion, alors une demande doit être faite au Centre National pour la Propriété Forestière (CNPF), qui se base sur le SRGS pour agréer ou non la demande.

[1] Une coupe dite « rase » en sylviculture correspond généralement à une coupe sanitaire, c'est-à-dire un retrait des arbres d'une parcelle du fait de son mauvais état sanitaire (au moins 20% des arbres atteints). Toutefois, si l'on considère une coupe rase comme le retrait d'au moins 50% du couvert forestier sur une parcelle, alors d'autres coupes correspondent à cette définition, telles que les coupes de taillis, les coupes définitives (Fin de cycle en gestion régulière), ou encore les coupes de régénération. Pour plus d'informations.

Pour les forêts privées de moins de 20 Ha : Les coupes de futaie doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation si celles-ci font plus de 1 Ha dans l'Hérault et 2 Ha dans le Tarn. Les coupes de taillis n'ont pas besoin de demande d'autorisation quelle que soit la surface concernée.

Selon le **Règlement Bois de l'Union Européenne (RBUE)** : tout exploitant est tenu de vérifier la légalité de la coupe qu'il achète.

Partie 2 :
Synthèse du débat en plénière

Rappel du fonctionnement d'un cercle samoan

Le **cercle samoan** est une méthode de discussion ayant pour but de favoriser la communication et l'échange.

Fonctionnement : On place cinq chaises pour former un cercle intérieur. Les autres chaises sont rangées en cercles concentriques autour du petit cercle central. Les participants souhaitant s'exprimer doivent venir sur l'une des chaises du cercle central pour parler et être écoutés. Une chaise doit toujours être laissée libre. Ainsi si 4 chaises sont occupées et qu'une nouvelle personne souhaite venir s'exprimer, alors l'une des personnes assises dans le cercle central (plutôt celle qui y est assise depuis le plus longtemps) doit se lever pour laisser sa place. L'audience à l'extérieur du cercle écoute la discussion, et n'a pas le droit de s'exprimer.

Les règles d'écoute sont :

- Une seule personne parle à la fois.
- Chacun exprime le point de vue de sa structure.
- Ne pas monopoliser la parole.
- Les interventions sont brèves, claires et bienveillantes
- Écouter sans interrompre.
- Ne pas juger ni critiquer les propos d'autrui.
- Toute idée a sa place, même si elle semble minoritaire ou différente.
- On parle pour faire avancer la réflexion collective, pas pour convaincre.

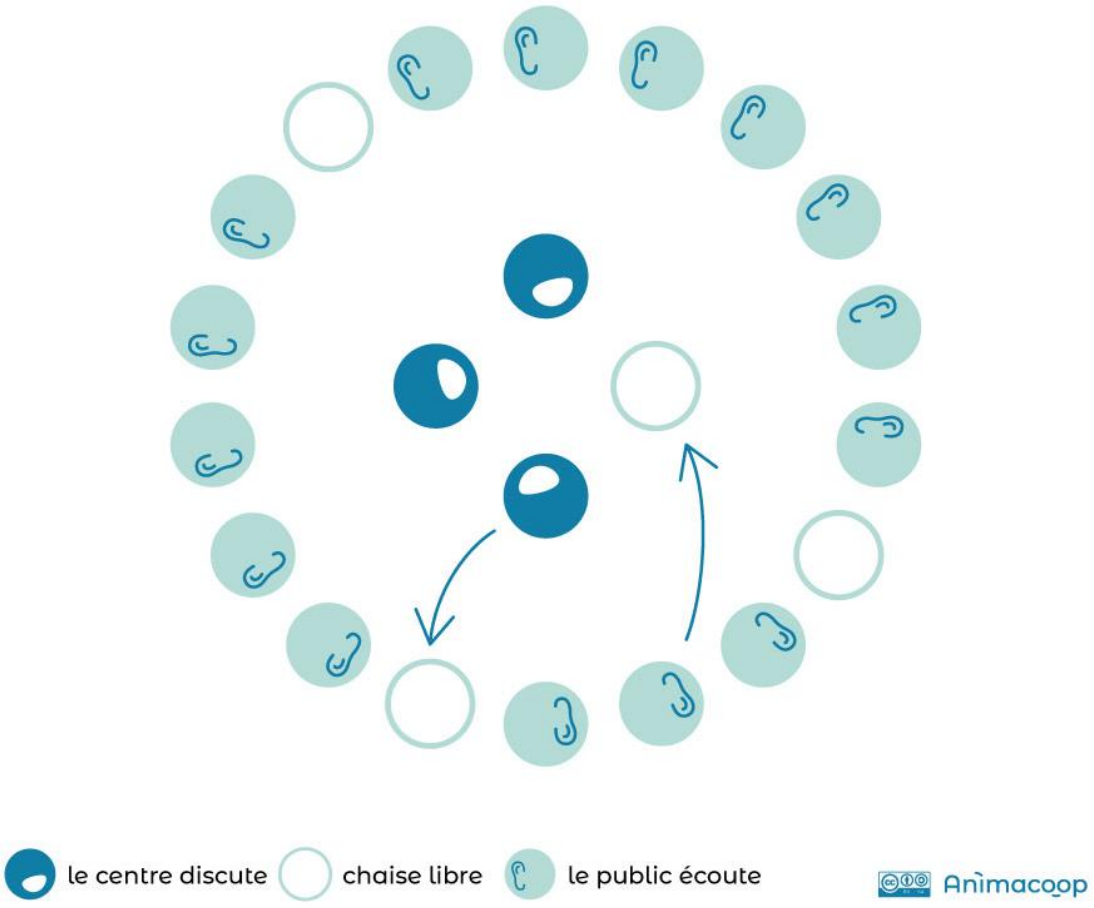

Contenu résumé des échanges

Question du débat : « Comment concilier les coupes en forêt avec la préservation des écosystèmes et les autres usages de la forêt ? »

SUJETS ABORDES

Le contexte local

Il a d'abord été souligné la différence entre les coupes rases et les autres coupes, telles que les éclaircies ou coupes d'amélioration qui n'ont pas du tout le même impact.

Historiquement, le massif du Haut-Languedoc a été planté grâce à des subventions du Fonds Forestier National (FFN), qui financement exclusivement des essences à croissance rapide – en l'occurrence des résineux – afin de produire de la pâte à papier notamment. La forêt actuelle est donc marquée par cette histoire et comprend des plantations résineuses équiennes, en monoculture.

Le changement climatique a un impact sur toutes les essences du territoire, et l'on observe des dépérissements plus ou moins marqués en fonction des essences, des caractéristique pédologiques des stations, et de la situation topographique.

Les pratiques sylvicoles commencent à évoluer : les plantations qui étaient composées d'une seule essence sont aujourd'hui composées d'au moins deux essences.

La communication entre forestiers et autres usagers

Les structures forestières qui prennent la parole ont conscience de ne pas ou trop peu communiquer auprès du grand public pour expliquer leurs pratiques. Lorsque des efforts de communication sont faits, ceux-ci sont appréciés et bien accueillis.

Par ailleurs, la communication de la part des structures ayant la connaissance des enjeux environnementaux, vers les propriétaires forestiers, est vue comme un moyen de trouver des solutions adaptées à tous types de chantier pour préserver au mieux les milieux forestiers.

La préservation des services écosystémiques et des habitats forestiers

De nombreux services écosystémiques dépendent des forêts, ainsi que de nombreuses espèces, notamment en ce qui concernent les forêts constituées d'essences autochtones (hêtraies acidiphiles à houx, hêtraies/chênaies, forêts alluviales, etc.). Les enjeux liés à la présence de ripisylves, de zones humides, de l'avifaune (circaète Jean Le Blanc), ou encore de la faune aquatique (mulette perlière, écrevisse à pattes blanches, etc.), sont particulièrement mentionnés. En effet, la gestion sylvicole, et notamment les coupes rases, sont susceptibles d'avoir un impact sur l'ensemble de ces milieux, voir même de les détruire. Les sols forestiers sont également très sensibles au tassement et à l'érosion en cas de mise à nu. Enfin, il est mentionné l'importance de l'hydrologie verte, c'est-à-dire la restitution de l'eau absorbée par les arbres sous la forme de l'évapotranspiration.

Les bonnes pratiques sylvicoles en lien avec la préservation de l'environnement

Certaines pratiques sylvicoles sont citées pour répondre aux enjeux environnementaux, telles que le couvert continu [*absence de coupe rase car pas de fin de cycle sylvicole*], les ilots de sénescence [*ilot de forêt sans aucune intervention sylvicole*], ou encore le fait de considérer sa parcelle forestière dans un massif plus grand afin de maintenir les fonctionnalités écologiques de tous les milieux, ainsi que leur connectivité.

Les techniques d'exploitation

La technique de débardage par câble-mat a été longuement évoquée. En effet, celle-ci permet d'amoindrir les tassements du sol, et donc de mieux préserver les sols forestiers. Elle permet également d'éviter le passage des machines sur des sols très sensibles telles que les zones humides.

Toutefois, investir dans ce type de matériel est couteux, et la logistique de mise en place et de démontage est très lourde. Il faut aussi disposer des ressources humaines en capacité de l'utiliser. Il existe des aides financières de la région Occitanie pour l'acquisition et le fonctionnement du câble-mat.

Les financements disponibles

Trois financements sont mentionnés pendant le débat :

- Les financements à l'acquisition et fonctionnement d'un câble-mat (fonds FEADER gérés par la région Occitanie)
- Les financements à l'investissement pour le bucheronnage manuel et le petit matériel (ADEME)
- Les financements du manque à gagner lors d'opérations sylvicoles favorables à la ressource en eau (Projet AFORACCT financé par l'Agence de l'eau sur le bassin versant de l'Agout, et coordonné par le CNPF).

La réglementation et les certifications sylvicoles

La réglementation a été questionnée à plusieurs reprises, et notamment la question des coupes contiguës sans demande d'autorisation, qui ont un impact fort sur l'environnement car peuvent représenter une grande surface pouvant aller jusqu'à une trentaine d'hectares, constituée de pleins de petites coupes de moins d'un hectare. La DRAAF reconnait le problème mais n'a pas de solution à proposer.

Il est également souligné l'enjeu de la différenciation entre taillis et futaie, de laquelle dépend le respect ou non d'un seuil de surface (1 à 2 Ha pour la futaie hors document de gestion, alors qu'il n'y a pas de seuil si l'on considère que c'est du taillis).

Enfin, la question de l'adéquation entre le SRGS et les évolutions sociétales est posée. Le SRGS a été renouvelé récemment (en 2023) et impose aujourd'hui des seuils de coupes, et autorise la libre-évolution sous réserve de l'accord du conseil de centre du CNPF.

Les certifications sylvicoles [*PEFC et FSC*] permettent d'aller au-delà de la réglementation, comme cela est plébiscité notamment par des acteurs environnementaux qui suggèrent une exemplarité dans certains milieux très sensibles. Il semblerait que PEFC ne représente que 22% des surfaces exploitées en France (chiffre de l'ADEME). Ainsi, dans les chaufferies bois, le taux de certification demandé du combustible tombe à 11%, ce qui est en deçà des pays voisins. En Occitanie, seuls 24 entrepreneurs de travaux forestiers sont certifiés. Toutefois, une coopérative forestière présente lors du débat souligne que 85% de ses surfaces gérées sont certifiées.

La disponibilité de la ressource et son renouvellement en cours

La question des capacités d'absorption de la demande actuelle et future en bois par les forêts du Haut-Languedoc a été posée. La réponse n'a été apportée que partiellement, notamment concernant le marché des bois résineux mais pas concernant les bois de feuillus. Celle-ci est plutôt optimiste quand aux capacités de fournir les entreprises de l'aval de la filière en bois résineux.

Il a également été mentionné l'importance du renouvellement en cours de grandes surfaces forestières, notamment résineuses issues du FFN, et la possibilité de faire évoluer la sylviculture et la manière de renouveler les forêts. La filière indique que la diversification des essences, en plantant non plus une seule essence, mais au moins deux, a débuté.

L'inclusion de la société civile

Le SRGS [*document régissant exclusivement les forêts privées, sur une durée de 10 ans*] est construit en concertation avec une diversité d'acteurs, notamment des associations environnementales, mais pas forcément de la société civile. La question de la rapidité d'évolution du SRGS ou de la réglementation des coupes de manière générale, en réponse à des demandes sociétales, est posée. Toutefois aucune réponse n'est apportée pendant le débat.

L'un des participants souligne la quasi absence des autres usages dans le conseil de développement forestier, et donc dans le débat en lui-même.

Les notions de bien commun et de propriété

La notion de bien commun est citée deux fois.

La première mention souligne l'opposition de cette notion à la propriété privée ou publique. La forêt ne serait donc pas un bien commun car propriété d'une personne privée ou publique.

La seconde mention fait état de la forêt comme patrimoine naturel national abritant des espèces protégées (en l'occurrence l'avifaune). En ce sens, la forêt serait un bien commun car bénéficiant à un patrimoine naturel collectif, et fournissant des services écosystémiques à l'ensemble du vivant.

L'utilisation du bois du territoire

En marge du débat est posée la question de l'utilisation du bois du territoire du Haut-Languedoc : est-il exporté ou maintenu sur le territoire ? A quoi sert-il ? La réponse apportée est lacunaire, étant donné que les chiffres sur la filière bois existent à un niveau national et régional, mais pas local. L'un des membres issus de la filière souligne que l'export à l'international est aujourd'hui moins vrai qu'il y a une dizaine d'années. Toutefois, aucune information n'est apportée concernant l'export à l'extérieur du territoire.

Par ailleurs, plusieurs craintes sont exprimées vis-à-vis du bois énergie et des coupes rases (notamment de forêts feuillus) qui peuvent y être associées. Malgré tout, les avantages du bois énergie (possibilité de produire de l'énergie à une échelle locale, avec des ressources locales) sont également mentionnés.

Les autres usages

Peu d'autres usages sont mentionnés pendant le débat, hormis la randonnée et les enjeux de conciliation en cas de coupes sur un itinéraire balisé.

En fin de débat est abordée la question de l'usage forestier par les paysans, et notamment le sylvopastoralisme.

QUELQUES RETOURS D'EXPERIENCES INSPIRANTS

5 retours d'expériences ont été évoqués par des membres lors du débat :

Conciliation des usages - la production de bois et la randonnée (B. Fabre, Département du Tarn) :
Expérimentation d'une méthode d'information des pratiquants de la randonnée en cas de coupes sur ou à proximité d'un sentier de randonnée, en mettant en place des actions d'information et

de sensibilisation sur le périmètre des travaux forestiers mis en place, ainsi que, si possible, la mise en place d'une déviation pour maintenir la possibilité de randonner, via un circuit différent pour assurer la pérennité de l'itinéraire le temps des travaux. Plus d'informations.

Le « living lab » Sylva-Cité (J. Gloaguen, ADEME) :
Projet également financé par l'AMI national qui finance l'expérimentation du CDF, mais en Nouvelle Aquitaine. Le projet est porté par le CNPF de Gironde et vise à la mise en place de « livings labs » (Réunions de conciliation sur le terrain entre structures n'ayant jamais eu de relations auparavant) dans 4 territoires où il y a des difficultés avec les riverains, et avec d'autres usages. Plus d'informations.

Le regroupement de propriétaires (F. Gleizes, l'ASLGF du Saint-Ponais) :
Travail de regroupement de propriétaires forestiers, notamment de forêts de châtaigniers, permettant de cumuler et partager les couts des chantiers sylvicoles, de pratiquer le couvert continu, de travailler avec le lycée forestier, et avec la volonté de travailler avec du petit matériel.

Le projet AFORACCT (O. Picard, CNPF) :
Projet financé par l'Agence de l'eau permettant de mettre en place des pratiques d'exploitation sylvicole les moins impactantes possibles pour la ressource en eau, en prenant en compte la sensibilité des zones humides et des cours d'eau notamment. Plus d'informations.

Entreprise Boud' bois (R. Labarrière duchamp, Fibois) :
Structure permettant d'avoir des petits lots de bois pour les menuisiers. Plus d'informations.

Une restitution complète des échanges est accessible en dans le document « Restitution du cercle samoan » envoyé avec ce compte-rendu.

Partie 3 :
Débat mouvant

Rappel du fonctionnement

Une question est posée et les participants doivent se positionner dans l'espace pour exprimer une réponse (par exemple : « oui » à droite, « non » à gauche). Quatre questions ont été posées aux participants afin de débriefer sur le cercle samoan.

QUESTION 1 : EST-CE QUE VOTRE POINT DE VUE A ETE EXPRIME ?

- **Oui : Environ la moitié des participants**
- **Entre-deux : Environ la moitié des participants**
- Non : Aucun

QUESTION 2 : Y A-T-IL EU DE L'ECOUTE PENDANT CE DEBAT ?

- **Oui : La grande majorité des participants**
- Entre-deux : Quelques participants
- Non : Aucun

QUESTION 3 : LE DEBAT VOUS A PERMIS D'APPRENDRE DES CHOSES ?

- Oui : Quelques participants, plutôt issus du collège : « autres usagers »
- Entre-deux : Quelques participants
- **Non** : **La grande majorité des participants**

QUESTION 4 : AURIEZ-VOUS AIME PRENDRE DAVANTAGE LA PAROLE ?

- **Oui : Environ la moitié des participants**
- Entre-deux : Quelques participants
- **Non : Environ la moitié des participants**

Aux vues des réponses à ces quatre questions, il semblerait que le débat ait à minima permis à tous les points de vue d'être exprimés, et que les participants aient pu discuter en s'écoutant, sans se couper la parole. Ce résultat est confirmé par la question 4 du questionnaire d'évaluation (voir ci-dessous).

Toutefois, la majorité des participants ne semble pas avoir appris des éléments nouveaux grâce au débat. Il ne s'agissait pas d'un objectif principal de cette séquence, mais il aurait pu s'agir d'un « plus ».

Enfin, la moitié des participants auraient aimé prendre davantage la parole, signifiant à la fois que le temps de débat aurait pu être rallongé, mais également que les participants se sentaient à l'aise dans ce format et étaient prêts à y poursuivre leurs échanges. Cela est confirmé par la question 5 du questionnaire d'évaluation qui spécifie que 88% des participants souhaitent réitérer un temps de débat en plénière.

Partie 4 :
Vote à « papier levé »

Objectifs du vote

- Evaluer l'avis général (Mise en lumière des tendances, comptage des votes uniquement en cas de doute)
- Mettre en place des groupes de travail *adhoc* si nécessaire (notamment concernant le fonctionnement et la gouvernance de l'instance)

QUESTION 1 : CONCERNANT LE DEROULE DES RENCONTRES, AIMERIEZ-VOUS DES VISITES DE TERRAIN APRES LES RENCONTRES ?

Oui aux visites terrain en grande majorité.

QUESTION 2 : FAUT-IL FAIRE ADHERER LES MEMBRES DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT FORESTIER A UNE CHARTE DE FONCTIONNEMENT ?

Moitié oui et moitié non.

QUESTION 3 : FAUT-IL REFAIRE UN APPEL A CANDIDATURE (POUR ETOFFER DAVANTAGE LE CDF, COMPLETER LES SIEGES INOCCUPES, REEQUILIBRER LES COLLEGES, OU OUVRIR L'INSTANCE) ?

Moitié oui et moitié non.
Remarque d'un membre : il manque des représentants des autres usages de la forêt.

QUESTION 4 : LA GOUVERNANCE DOIT-ELLE ETRE ASSUREE PAR LE PARC OU ETRE DISCUTEE ENTRE MEMBRES DU CDF ?

Besoins de clarification : Le Parc continuera à participer à la gouvernance quoiqu'il en soit, en tant que structure animatrice et porteuse de projet. Toutefois, la question se pose d'inclure ou non dans la réflexion sur la gouvernance les membres du CDF.

Les membres sont en majorité favorables à la mise en place d'un groupe de travail sur la gouvernance du CDF.

QUESTION 5 : ÊTES-VOUS PRET A POURSUIVRE VOTRE ENGAGEMENT DANS LE CDF ?

Oui à l'unanimité.

Cette séquence de vote a permis en premier lieu de **confirmer la volonté des membres du CDF à poursuivre l'expérimentation** et à se réunir trois fois par an. Les séquences de terrain sont également fortement plébiscitées, et seront donc davantage proposées pour les prochaines rencontres. Un temps de travail sur la gouvernance du CDF sera également proposé dans une rencontre ultérieure. Deux questions restent en suspens : celle de l'ouverture de l'instance à de nouveaux membres, et celle de l'adhésion des membres à une charte de fonctionnement.

Synthèse des questionnaires d’évaluation

Les pages qui suivent présentent les retours des participants (**42 réponses recueillies** via le questionnaire distribué en fin de séance) sur leurs ressentis sur la rencontre et leurs attentes pour les prochaines.

Les **présentations de début de rencontre** semblent avoir été claires, complètes, et constructives, et de manière générale, la structuration de la rencontre a été considérée comme équilibrée.

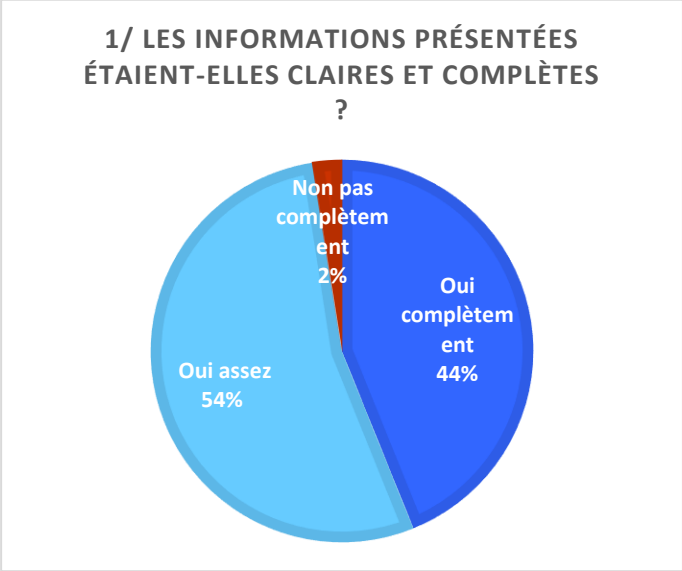

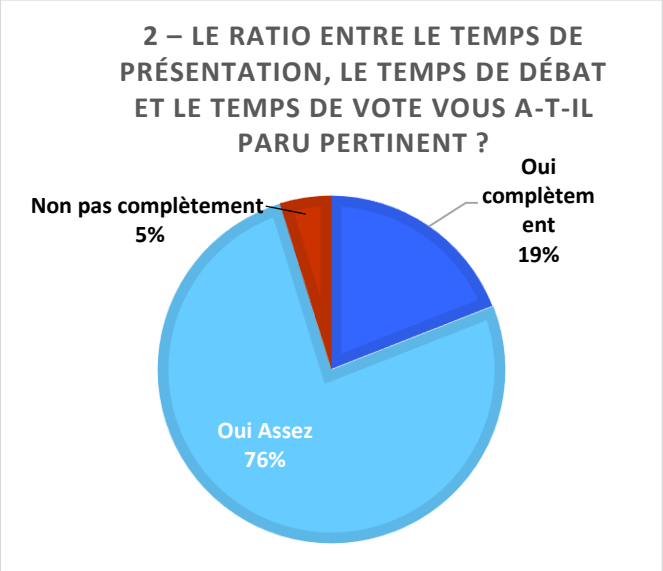

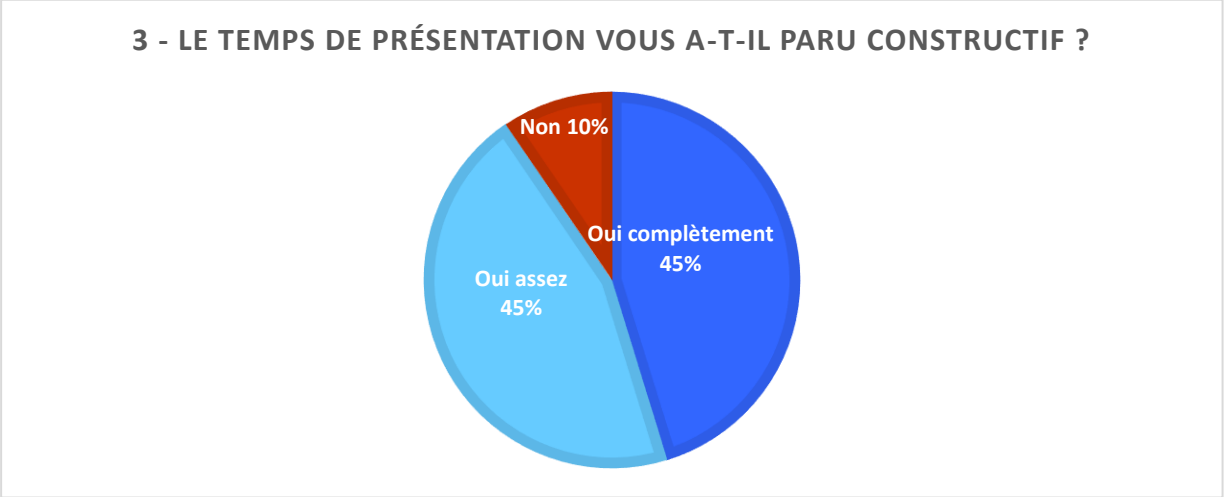

Pendant la longue séquence de débat, **72% des participants ont sentis que leur point de vue avait été entendu et exprimé**. Malgré tout, 28% considèrent à l'inverse que leur point de vue n'a pas trop été, voire pas du tout, exprimé et entendu. Ces résultats sont globalement positifs mais laissent de la marge pour une amélioration, éventuellement grâce à un ajustement dans l'animation de cette séquence.

Une **grande majorité des membres (88%) veulent tout de même réitérer** l'expérience d'un débat en plénière, et quelques sujets sont proposés : la fonctionnalité des milieux forestiers, les méthodes d'exploitation sylvicole, la filière bois locale, ou encore les moyens d'opérationnaliser les résultats de la concertation.

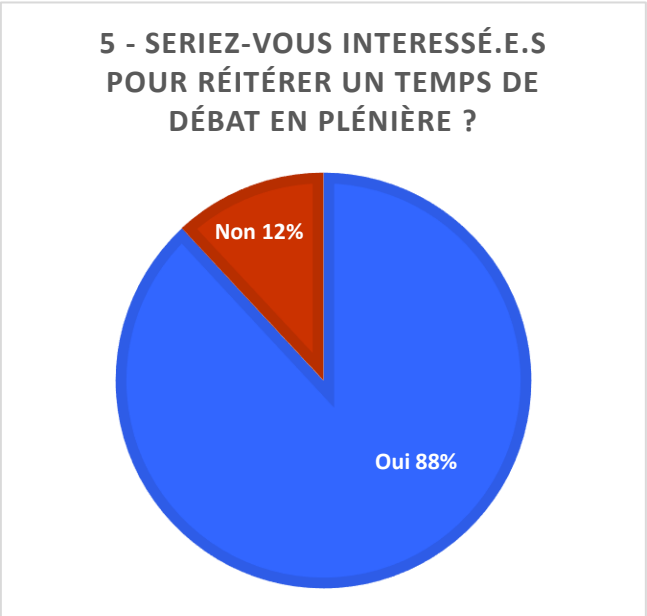

Concernant le **vote à « papier levé »,** 95% des membres ont considéré que cette séquence a été assez, voir complètement constructive.

Il semble aussi que le format proposé pour cette 3ème rencontre ait été jugé en adéquation avec les précédentes rencontres par 90% des membres.

Toutefois, il semblerait que **les rencontres ne soient encore que peu utiles** vis-à-vis de la manière dont les membres mènent leurs missions en forêt (Pas ou peu utiles pour 46% d'entre eux). Malgré tout, elles leurs permettent **d'envisager différemment leurs pratiques et/ou les points de vue des autres usagers** (pour 74% d'entre eux), ce qui est un résultat plutôt positif et faisait parti des objectifs du projet.

Concernant la **composition**, celle-ci est mesurée de manière mitigée. En effet, 67% des membres considèrent qu'elle est représentative des différents acteurs de la forêt, contre 33% considérant qu'elle ne l'est pas complètement, voire pas du tout. Ce résultat confirme le vote à « papier levé » sur la question 3 concernant l'ouverture potentielle du CDF.

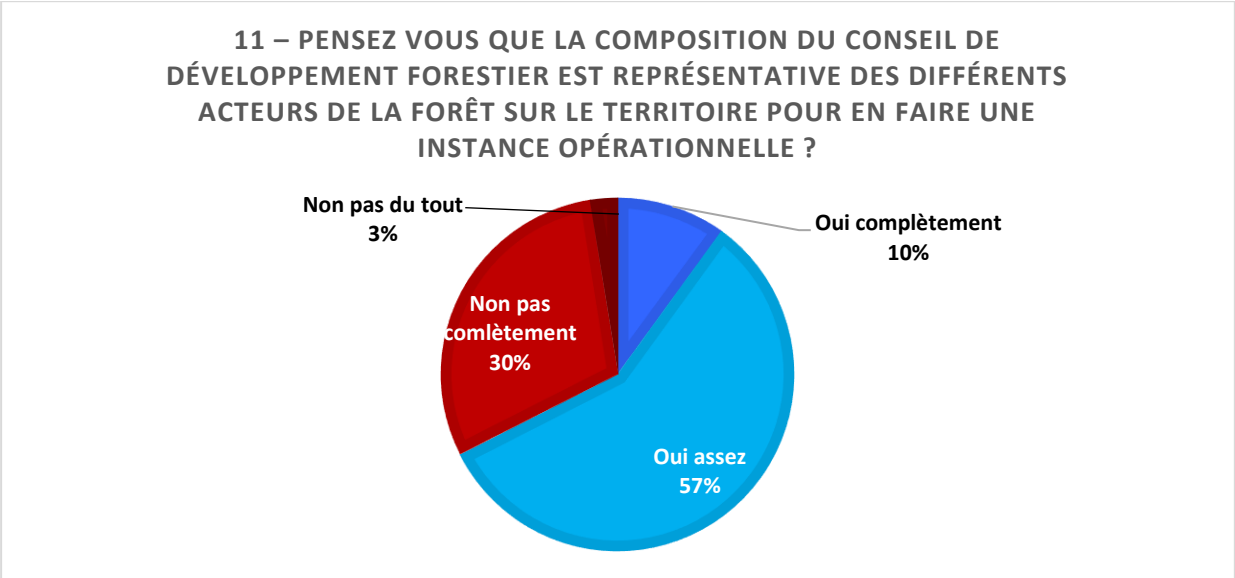

Enfin, les **membres semblent en grande majorité satisfaits** du format du compte-rendu des rencontre (à 94%) et **de l'animation** assurée par le PNRHL et les COFOR Occitanie (à 95%).

Annexe – Liste des membres

NOM	Prénom	Structure	Collège	Membre
Luye	Pierre - Franck	Accompagnateur moyenne montagne	Associations et usagers	Titulaire
Raymond	Grégory	Accompagnateur VTT	Associations et usagers	Titulaire
Decamps	Alexandre	API'A	Associations et usagers	Titulaire
PANEL	Alexandre	API'A	Associations et usagers	Suppléant
DE FANTI	Françoise	Association CALELH	Associations et usagers	Suppléant
Forichon	Emmanuel	Association CALELH	Associations et usagers	Titulaire
ALFONSI	Jean-Mathieu	Association Réfléchir et Agir dans les Hauts Cantons	Associations et usagers	Titulaire
Baldy	René	Association Réfléchir et Agir dans les Hauts Cantons	Associations et usagers	Suppléant
Maurel	Christophe	Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie	Associations et usagers	Titulaire
Cornuejols	Laurette	CPIE du Haut-Languedoc	Associations et usagers	Suppléant
Perrin	Claire	CPIE du Haut-Languedoc	Associations et usagers	Titulaire
Benfredj	Agathe	Envol Vert	Associations et usagers	Titulaire
DUFFIEUX	Marion	Envol Vert	Associations et usagers	Suppléant
Barbe	Christian	Fédération Départementale des Chasseurs du Tarn	Associations et usagers	Suppléant
Eymard	david	Fédération Départementale des Chasseurs du Tarn	Associations et usagers	Titulaire
COUZINIE	Alain	Fédération du Tarn pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	Associations et usagers	Titulaire
JOUBERT	Fabrice	Fédération du Tarn pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	Associations et usagers	Suppléant
Quimbel	Geoffrey	Fédération Française de Chasse 34	Associations et usagers	Titulaire
AZEMA	Thomas	Fédération Française de Randonnée 34	Associations et usagers	Titulaire
DOUET	Patrick	Fédération Française de Randonnée 34	Associations et usagers	Suppléant
Duplas	Thomas	Fédération Française de Randonnée 81	Associations et usagers	Titulaire
Clavier	Jacques	Groupe National de Surveillance des Arbres	Associations et usagers	Titulaire
De Raspide	Arnaud	Groupe National de Surveillance des Arbres	Associations et usagers	Suppléant
Couderc	Chantal	Hérault Sport	Associations et usagers	Suppléant
Vérat	Gaël	Hérault Sport	Associations et usagers	Titulaire
COLIN	Carole	Institut Environnement Tarn - CPIE des Pays Tarnais	Associations et usagers	Suppléant
JOULIE	Yannick	Institut Environnement Tarn - CPIE des Pays Tarnais	Associations et usagers	Titulaire
CALVET	Amaury	LPO Occitanie (Délégations territoriales Tarn et Hérault)	Associations et usagers	Titulaire

FRAISSARD	Camille	LPO Occitanie (Délégations territoriales Tarn et Hérault)	Associations et usagers	Suppléant
RIVES-THOMAS	Céline	Rhizobiòme	Associations et usagers	Titulaire
THOMAS	Jacques	Rhizobiòme	Associations et usagers	Suppléant
NELSON	Murray	Terre de Liens	Associations et usagers	Titulaire
Carles	Bruno	Vallée du Thoré Environnement	Associations et usagers	Suppléant
SCAPPINI	Luc	Vallée du Thoré Environnement	Associations et usagers	Titulaire
DIETTE	Sébastien	Alcina	Filière forêt bois	Titulaire
ANDRE	Sylvain	Alliance Forêts Bois	Filière forêt bois	Titulaire
GUIRAUD	Pierre Antoine	Alliance Forêts Bois	Filière forêt bois	Suppléant
Gleizes	Frédéric	ASLGF du Saint Ponais	Filière forêt bois	Titulaire
Rouanet	Jean-Pierre	ASLGF du Saint Ponais	Filière forêt bois	Suppléant
BUCHET	Elise	CNPF Occitanie	Filière forêt bois	Suppléant
PICARD	Olivier	CNPF Occitanie	Filière forêt bois	Titulaire
HERVIER	Vincent	De vous à bois	Filière forêt bois	Titulaire
Bascoul	Patrick	EI PATRICK BASCOUL DPI	Filière forêt bois	Titulaire
DELESALLE	Thibault	Entrepreneurs Travaux Forestiers OCCITANIE	Filière forêt bois	Titulaire
Gannac	Laurent	Entrepreneurs Travaux Forestiers OCCITANIE	Filière forêt bois	Suppléant
PHILIP	Bernard	ENVIRONNEMENT BOIS ENERGIE FNB OCCITANIE	Filière forêt bois	Titulaire
SAUMADE	Cecile	ENVIRONNEMENT BOIS ENERGIE FNB OCCITANIE	Filière forêt bois	Suppléant
CLOPEZ	Marc	Fédération des GF34	Filière forêt bois	Titulaire
LABARRIERE-DUCHAMP	Roseline	Fibois Occitanie	Filière forêt bois	Titulaire
LALLEMAND	Quentin	Fibois Occitanie	Filière forêt bois	Suppléant
DONNADIEU	Nathalie	FNB GARD LOZERE	Filière forêt bois	Titulaire
PHILIP	Yann	FNB GARD LOZERE	Filière forêt bois	Suppléant
DE MARTRIN	Florian	FOREST ENERGIE	Filière forêt bois	Titulaire
PIMENTA	Samuel	FOREST ENERGIE	Filière forêt bois	Suppléant
BARTHES	CEDRIC	FORESTIERE DU TARN	Filière forêt bois	Suppléant
CALVEL	Thierry	Forestière du Tarn	Filière forêt bois	Titulaire

Durand	Simon	Forêt Evolution	Filière forêt bois	Suppléant
Roques	Alexandre	Forêt Evolution	Filière forêt bois	Titulaire
SAVOY	Gérald	FRANSYLVA	Filière forêt bois	Suppléant
BEILL	Remi	GROUPE SIAT TARN	Filière forêt bois	Suppléant
SITTLER	Jérome	GROUPE SIAT TARN	Filière forêt bois	Titulaire
Bouchant	Marie-Elise	Groupement Forestier Citoyen Les Hauts Bois	Filière forêt bois	Suppléant
Le Van	Adrien	Groupement Forestier Citoyen Les Hauts Bois	Filière forêt bois	Titulaire
Bonneau	Raphaël	L'arbre aux possibles	Filière forêt bois	Titulaire
LESCURE	Etienne	L'arbre aux possibles	Filière forêt bois	Suppléant
ARCHEVEQUE	Guylaine	ONF	Filière forêt bois	Titulaire
COQUELET	Pierre	ONF	Filière forêt bois	Suppléant
Contreral	Thomas	SARL SYLVASPHERE	Filière forêt bois	Suppléant
DELESALLE	Aurélie	SARL SYLVASPHERE	Filière forêt bois	Titulaire
Pithon	Sophie	SAS Ingénierie Forestière Environnement (IFE)	Filière forêt bois	Titulaire
RIGODANZO	Cécile	SAUMADE ET FILS	Filière forêt bois	Titulaire
SAUMADE	GUY	SAUMADE ET FILS	Filière forêt bois	Suppléant
CHABBERT	Florian	Société Européenne des Bois	Filière forêt bois	
SILANDE	Guillaume	SOCIETE FORESTIERE de la CDC	Filière forêt bois	Suppléant
SALVETAT	Thibaut	Société Forestière de la CDC	Filière forêt bois	Titulaire
BOURGES	Jacques	Syndicat des propriétaires forestiers 81	Filière forêt bois	Titulaire
DE RAISSAC	Marcel	Syndicat des propriétaires forestiers 81	Filière forêt bois	Suppléant
Renard	David	Woodfox (Renard David)	Filière forêt bois	Titulaire
CABROL	Alain	CC Haut Languedoc	Institutionnels	Titulaire
CAUJOLLE	Eloïse	CC Haut Languedoc	Institutionnels	Suppléant
CASTAN	Michel	CC Thoré Montagne Noire	Institutionnels	Titulaire
CROUX	Florian	CC Thoré Montagne Noire	Institutionnels	Suppléant
BOU	Carole	Chambre d'Agriculture du Tarn	Institutionnels	Suppléant
CALMELS	Sébastien	Chambre d'Agriculture du Tarn	Institutionnels	Titulaire
CROS	Francis	COFOR34	Institutionnels	Titulaire
FABRE	Eric	COFOR34	Institutionnels	Suppléant

BIAU	Lucien	COFOR81	Institutionnels	Suppléant
CARME	Cédric	COFOR81	Institutionnels	Titulaire
GRUMLER	Anne	Communauté de communes du Minervois au Caroux	Institutionnels	Titulaire
SALAVIN	Thérèse	Communauté de Communes Du Minervois au Caroux	Institutionnels	Titulaire
MEUNIER	Roger	Communauté de Communes Sidobre Vals & Plateaux	Institutionnels	Titulaire
LABRO	Maud	DDT81	Institutionnels	Suppléant
RIVIERE	Pierre-Luc	DDT81	Institutionnels	Titulaire
CARME	Sandrine	Département du Tarn	Institutionnels	Suppléant
FABRE	Benjamin	Département du Tarn	Institutionnels	Suppléant
TESTAS	Christophe	Département du Tarn	Institutionnels	Titulaire
BIZET	Gwenaelle	DRAAF Occitanie	Institutionnels	Suppléant
VIGNEAU	Samantha	DRAAF Occitanie	Institutionnels	Titulaire
GERONIMO	Marie-Line	Mairie de COMBES / CC Grand Orb	Institutionnels	Titulaire
CABROL	Andre	Mairie de Gijounet	Institutionnels	Titulaire
Sers	Paul	Mairie de gijounet	Institutionnels	Suppléant
ALLIES	Max	PNR Haut-Languedoc	Institutionnels	Titulaire
BERNOT	Christine	Région Occitanie	Institutionnels	Titulaire
FAROUX	Claire	Région Occitanie	Institutionnels	Suppléant
GUMIEL	Stéphane	SDIS 34	Institutionnels	Titulaire
DARBLADE	Gilles	SDIS 81	Institutionnels	Titulaire
CONIL	Romain	Syndicat de bassin Orb Libron	Institutionnels	Suppléant
RIPPERT	Laurent	Syndicat de bassin Orb Libron	Institutionnels	Titulaire
Maruéjouls	Céline	Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout (SMBA)	Institutionnels	Titulaire
Sélosse	Lucie	Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout (SMBA)	Institutionnels	Suppléant
Gloaguen	Jérémy	ADEME Occitanie	Scientifiques	Titulaire
TLEMSANI	Ophélie	ADEME Occitanie	Scientifiques	Suppléant
GUERIN	Gérard	Conseil Scientifique	Scientifiques	Titulaire
Goullier Lagadec	Julien	DSF PACA	Scientifiques	Titulaire
DEREIX	Charles	Forêt Méditerranéenne	Scientifiques	Suppléant

DERIOZ	Pierre	Forêt Méditerranéenne	Scientifiques	Titulaire
LEOUZON	Rudy	Lycée André Alquier	Scientifiques	Suppléant
TILLIER	Sylvain	Lycée André Alquier	Scientifiques	Titulaire